

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal de Chésereux du jeudi 23 septembre 2004**

Présidence: M. Alfred Leyvraz, président.

M. Leyvraz souhaite la bienvenue. La secrétaire passe ensuite à l'appel.

Membres présents:	37
Membres excusés:	7
Membres absents:	0
Total membres assermentés:	44

Le président informe l'assemblée de la démission de Ginette Gonthier. Le prochain conseiller ne peut être assermenté ce jour étant en voyage d'affaires. Il sera assermenté lors de la séance de décembre.  
Total des membres : 44.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal du 24 juin 2004
2. Assermentation d'un nouveau conseiller
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis No 45/2004 : Demande d'admission à la bourgeoisie de la commune de Chésereux en faveur des requérants Per Olof et Ruth Wench Marie Gabrielsson
5. Préavis No 46/2004 : Demande d'admission à la bourgeoisie de la commune de Chésereux du requérant Per Thomas Olof Gabrielsson
6. Préavis No 47/2004 : Demande d'admission à la bourgeoisie de la commune de Chésereux du requérant Fredrik Olof Gabrielsson
7. Préavis No 48/2004 : Arrêté d'imposition pour l'année 2005
8. Préavis No 49/2004 : «Achat d'une nouvelle balayeuse - Demande de crédit extrabudgétaire
9. Propositions individuelles

Le président, Alfred Leyvraz, annonce 2 changements à l'ordre du jour, soit :

- Point 2 supprimé
- Point 8 motion d'un conseiller

Il annonce qu'il y a encore 2 suppléants ou « viennent ensuite » et la Loi sur les communes prévoit, sous certaines conditions, qu'un conseil peut fonctionner avec 1/5 des membres en moins.  
L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2004 :

Il est approuvé à la majorité, avec 1 abstention.

## 2. Communications de la Municipalité :

Jacques Ansermet, Syndic :

- ❖ Une demande a été faite à la Municipalité par env. 20 personnes pour créer un terrain de beach-volley derrière le pavillon. Après discussion avec d'autres usagers de cet emplacement, notamment la société de gym, la Municipalité y a renoncé. Tous les intérêts ont été pesés.

Robert Jaquinet, Municipal :

- ❖ Lors du dernier conseil il était question du réfectoire dans le sous-sol de l'école. Celui-ci est opérationnel et exploité par « La Grignotière ». Les habitants de Chésereux ou Gingins peuvent le louer pour FR 100.- vaisselle comprise.
- ❖ La façade de la grande salle a dû être refaite. La couche de rustique a dû être enlevée sur la façade côté Genève. Dépassement de budget de FR 3'000.-
- ❖ Le lave-vaisselle de la grande salle (lave-verres) a été remplacé et les verres ne devront plus être séchés à la main.

Christian Pierrehumbert, Municipal :

- ❖ Sur la route de Bonmont, le goudronnage a été terminé dans les temps. Par contre, certaines réparations imprévues ont dû être effectuées. Dépassement de coût de 10 % par rapport au devis.
- ❖ 3 aménagements supplémentaires ont été réalisés, peintures de signes « école », sécurisation des sorties.
- ❖ Les priorités au carrefour Vy d'Etraz / Golf de Bonmont ont été modifiées. Modifications acceptées par le Canton et définitives.
- ❖ Entière satisfaction pour les travaux de la route de Crassier. Les derniers panneaux ont été posés. Les seuils en venant de Crassier sont un peu légers. Les îlots de verdure restent à faire, ils ont pour l'instant reçu du désherbant.
- ❖ Une opposition pour les travaux entre la route de la Florettaz et la route de Bonmont a été levée et les travaux devraient maintenant commencer. Ce tronçon sera fermé pour la durée des travaux.
- ❖ A la déchetterie, les déchets encombrants, qui ne pouvaient être déposés que le premier samedi du mois, pourront l'être 2 x par mois, ceci pour une période d'essai de 3 mois. Un tout-ménage sera envoyé.

Georgette Ansermet, Municipale :

- ❖ Mise en séparatif des égoûts de la Florettaz. Présentation du budget et de la facture finale. Le budget paysagiste n'a pas été utilisé, l'entreprise Perrin ayant bien terminé ses travaux. Le total des travaux s'élève à FR 166'049.45 - les travaux étaient budgétés à FR 180'000.--.
- ❖ Création d'une passerelle à la route de la Florettaz vers le cimetière, passant par dessus l'Asse. Le Service des eaux, sol et assainissement s'occupe de mettre ce projet à l'enquête. Cette passerelle serait construite par l'Association « Projet de Nyon » qui s'occupe des jeunes

en difficulté ou en rupture de contrat d'apprentissage. Il ne devrait pas faire l'objet d'un préavis

**3. Préavis No 45/2004 : Demande d'admission à la bourgeoisie de la commune de Chésereux en faveur des requérants Per Olof et Ruth Wench Marie Gabrielsson**

Alfred Leyvraz, Président, explique la procédure de votation. Chaque naturalisation doit être prise en considération séparément, les fils étant majeurs. Les requérants et la presse sont priés de se retirer, le vote ayant lieu à huis clos et à bulletin secret.

Yvan Laurent, lit le rapport de la commission de naturalisation.

**Vote : le préavis est accepté à la majorité : 36 oui, 1 abstention, 0 avis contraire.**

**4. Préavis No 46/2004 : Demande d'admission à la bourgeoisie de la commune de Chésereux en faveur du requérant Per Thomas Olof Gabrielsson**

Patrick Barras lit le rapport de la commission de naturalisation.

**Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.**

**5. Préavis No 47/2004 : Demande d'admission à la bourgeoisie de la commune de Chésereux en faveur du requérant Fredrik Olof Gabrielsson**

Heinz Schmid lit le rapport de la commission de naturalisation.

**Vote : le préavis est accepté à l'unanimité.**

**6. Préavis No 48/2004 : Arrêté d'imposition pour l'année 2005**

Le rapport de la commission de gestion est lu par Walter Louis Gubler.

Jacques Ansermet, Syndic, ajoute que la péréquation sera reportée à janvier 2006. L'année 2005 sera une année d'attente. Il est difficile de faire des prévisions. Nous sommes dans notre première année à un taux de 40, les années précédentes il était de 50.

**Vote : le préavis No 48/2004 est accepté à l'unanimité.**

**7. Préavis No 49/2004 : Achat d'une balayeuse - Demande de crédit extrabudgétaire**

Dominique Fleury lit le rapport de la commission ad hoc, Patrick Addor, celui de la commission de gestion.

Pas de remarques ou questions.

**Vote : le préavis No 49/2004 est accepté à l'unanimité.**

**8. Motion Gubler**

Walter Louis Gubler considère que les zones villas des Montoset/Montelier/Uttins d'une part et Courtillet/En-la-Fin d'autre part devraient bénéficier d'une limite de vitesse de 30 km/h. Il demande à la Municipalité de considérer les dangers liés à des excès de vitesse dans ces zones et de présenter d'ici mars 2005 un projet de solution à ce problème, en responsabilisant les conducteurs par des panneaux, des peintures au sol, voire des amendes.

*Christian Pierrehumbert, Municipal, estime que le délai de mars 2005 est très court. Les zones de 30 km/h sont régies par des lois très complexes et le Canton doit donner son aval.*

Patrick Barras soutient la motion de W.L. Gubler.

Heinz Schmid comprend que la réponse d'un Municipal sous-entend que la Municipalité est d'accord d'entrer en matière.

Walter Louis Gubler demande quel est le délai nécessaire.

*Jacques Ansermet, Syndic, répond que la Municipalité en a déjà discuté. Il n'y aura peut-être pas de projet fixe en mars, mais une solution va être étudiée sans tarder.*

Roland Oppliger soutient également la motion.

Marc Ansermet soutient la motion : les chemins dans les zones villas sont de 4 m de large et il est évident qu'on ne peut rouler vite. Par ailleurs, on ne peut pas rajouter des lignes blanches.

Alfred Leyvraz, Président, demande à W.L. Gubler, s'il veut modifier sa motion en ce qui concerne le délai de réponse de la Municipalité.

*Jacques Ansermet, Syndic, estime que ce n'est pas nécessaire. La motion va être prise en considération et traitée le plus rapidement possible.*

**Vote : pour l'entrée en matière de la motion :**

**3 abstentions, 0 avis contraire : la motion est acceptée à la majorité.**

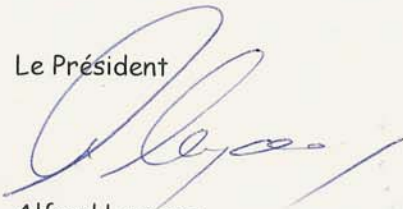
#### 10. Propositions individuelles :

- ❖ Philippe Pellegrin remercie pour la modification au carrefour des Platanes, les bordures étant moins saillantes. Il constate cependant une partie de bordure à vif sur la route de Crassier.  
*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que l'angle va être adouci.*
- ❖ Patrick Barras estime que la logistique de la déchetterie doit impérativement être améliorée, surtout les jours des objets encombrants. Suggestion d'une sortie du côté Gingins.  
*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond que deux séances ont déjà eu lieu pour discuter de l'amélioration de l'organisation : pour le moment rien n'est satisfaisant. La voie pour sortir sur Gingins est délicate, le pont devrait être agrandi.*  
Bernard Piaget demande si une collecte à domicile pourrait avoir lieu.  
*Christian Pierrehumbert répond qu'il existe des entreprises spécialisées pour cela.*
- ❖ *Jacques Ansermet, Syndic, revient sur une remarque du rapport de la commission de gestion concernant la construction d'un immeuble et ajoute que la Municipalité garde cette idée en tête. Son souhait est de construire un jour ou l'autre un immeuble pour louer à ceux qui ne peuvent acheter de terrain.*
- ❖ Heinz Schmid demande si le miroir aidant à l'accès sur la route de Grens à la hauteur du Chemin de Montelier est définitivement enlevé. *Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'il sera reposé.*
- ❖ Marc Ansermet remarque que certains écriteaux routiers sont mal placés et gênants pour les convois avec remorques.  
*Christian Pierrehumbert, Municipal, répond qu'il passera avec une personne compétente pour vérifier ces emplacements.*

Alfred Leyvraz, Président, rappelle qu'il avait été décidé de terminer le dernier conseil de l'année, le 9 décembre prochain, par un repas simple et désire fixer l'heure prévue pour la séance. Après quelque discussion, le début de ladite séance est fixé à **18 h 30**. Le repas suivra dans un autre local. Un courrier sera adressé mi-novembre pour rappel.

La séance se termine à 21 h 30 par une verrée.

Le Président



Alfred Leyvraz



La secrétaire



Lilly Steimer

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2004.

Le Président



Alfred Leyvraz



La secrétaire



Lilly Steimer